

Montréal, le 6 octobre 2020

Bonjour,

Nous voulons vous informer que l'ILD, en concertation avec l'Université McGill et ses établissements affiliés, a amorcé l'étape 3 du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC). Vous devriez déjà avoir reçu plusieurs messages de l'Université McGill à ce sujet. Nous en vous transmettons une copie en pièces jointes. Il y aura une séance de discussion virtuelle le 13 octobre pour discuter de ce programme. Nous vous encourageons à y participer et à confirmer votre présence d'ici le 7 octobre sur la page suivante :

<https://www.mcgill.ca/research/channels/event/town-hall-canada-research-continuity-emergency-fund-crcef-324745>

Pour en savoir plus sur le FUCRC, rendez-vous au

<https://www.mcgill.ca/research/research/funding/federal/crcef> ou au <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/crcef-fucrc/>

Nous vous encourageons à lire l'intégralité des conditions d'admissibilité de l'étape 3 et de vous tenir à l'affût des clarifications qui pourraient être publiées.

Alors que l'étape 1 ne concernait que les salaires et les bourses financés par des organisations non gouvernementales, l'étape 3 permet de faire une demande auprès de beaucoup d'autres sources de financement de la recherche (fonds de démarrage, trois organismes subventionnaires, NIH et autres organismes étrangers, sociétés privées, fondations, etc.) pour le remboursement des dépenses liées au maintien et à l'accélération des activités de recherche.

Le remboursement, à hauteur maximale de 75 % selon l'enveloppe disponible et la portée des dépenses réclamées, n'est offert que pour les coûts directement liés à la recherche, exceptionnels, incrémentaux (par rapport aux coûts déjà payés par une autre source) et qui ont été engendrés entre le 15 mars et le 15 novembre 2020.

Par « coût exceptionnel incrémental », on entend les dépenses additionnelles imprévues qui découlent de la pandémie de COVID-19 et qui ne peuvent être remboursées par une autre source de financement.

La demande de financement doit concerner les dépenses réelles survenues entre le 15 mars et le 15 novembre 2020. Les dépenses admissibles se rangent dans les catégories suivantes :

a) Dépenses d'entretien

- Soins des animaux et des spécimens pendant la crise
- Maintenance de l'équipement, des logiciels, des cohortes, des ensembles de données, y compris les garanties, les licences et les contrats de service
- Équipement technologique permettant le travail de maintien à distance
- Autres dépenses additionnelles engendrées par le confinement (liste non exhaustive) :
 - o Frais de taxi ou de covoiturage pour les déplacements essentiels à l'ILD
 - o Frais d'achat de licences liées au télétravail

a) Dépenses liées à l'accélération des activités

- Réorganisation de l'environnement et des activités de recherche
- Coûts supplémentaires pour revenir au niveau d'avant la pandémie, ce qui comprend les expériences et les tâches liées à la reprise des échantillons et des ensembles de données (populationnels, environnementaux, etc.)

- Frais d'utilisation des plateformes de partage utilisées pour la reprise de la recherche (installations de soin des animaux, laboratoires numériques, etc.)
- Nouvel horaire et reprise des essais cliniques ou sur l'humain
- Dépenses exceptionnelles d'accès à des installations, des plateformes ou des ressources partagées, des séances d'échange de connaissances et des ateliers
- Réactivation, réassemblage et vérification de sécurité de l'équipement et des installations
- Réapprovisionnement après perte ou don d'équipements et de fournitures de laboratoire, de réactifs, de ressources périssables, d'animaux de laboratoires ou de spécimens vivants
- Équipement de protection individuelle et fournitures connexes pour le personnel de recherche

Pour alléger le processus, nous utilisons le même formulaire que McGill. Le service des finances de l'ILD vous transmettra ce formulaire ainsi que les renseignements (y compris les montants) sur vos dépenses les plus évidentes (pour la survie des animaux, l'entretien des plateformes de recherche, les contrats de service, etc.). Si vous croyez avoir eu d'autres dépenses admissibles à ce programme, veuillez les présenter dans le même document, puis envoyer ce document et vos pièces justificatives à Gustavo Wendichansky (gustavo.wendichansky@ladydavis.ca) d'ici le 30 octobre.

Pour toute question concernant le processus ou l'admissibilité des dépenses, communiquez avec Gustavo Wendichansky ou Michel Fima :

- gustavo.wendichansky@ladydavis.ca / poste 28252
- michel.fima@ladydavis.ca / poste 24669

L'ILD tient à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche scientifique, notamment en fournissant un accès équitable aux sources de financement comme le FUCRC. Si vous êtes chercheuse principale ou chercheur principal et que vous avez des questions sur le FUCRC ou besoin d'aide avec votre demande, n'hésitez surtout pas à communiquer avec les membres du Comité permanent du FUCRC (Rod McInnes, Koren Mann, Josie Ursini-Siegel, Yvhans Chery et Gustavo Wendichansky).

Sincères salutations,



Gustavo Wendichansky
Chef de l'exploitation et directeur financier
Institut Lady Davis – Hôpital général juif-SMBD
Tél. : 514 340-8252
Courriel : gustavo.wendichansky@ladydavis.ca